« En attendant Godot » ou quand la prolongation des contrats au ministère de la Culture pendant la crise sanitaire et sociale se fait attendre !

Depuis maintenant un an, nous connaissons une situation sanitaire particulièrement grave, à cause de la pandémie toujours en cours, qui s'est rapidement doublée d'une crise sociale importante.



En lutte contre la précarité !

Pour protéger un minimum les agent-e-s les plus fragiles, et en particulier les agent-e-s contractuel-le-s, à temps plein ou à temps incomplet, qui n'ont que des contrats courts, le ministère de la Culture a prolongé à plusieurs reprises la

plupart de ces contrats. C’est ce qui a ainsi été fait le 15 décembre 2020 et le 31 janvier dernier.

Il s’agit certes là d’une mesure sociale de sauvegarde immédiate essentielle, mais à chaque fois la prolongation de ces contrats est faite pour une durée courte et annoncé au tout dernier moment. Ce qui crée beaucoup de stress et d’inquiétude chez les agent-e-s concerné-e-s, mais aussi des difficultés de gestion pour les services et établissements de ces agent-e-s qui n’ont aucune visibilité pour les gérer. De plus, le fait de n’accorder des prolongations que de courtes durées ne fait que déplacer le problème sans le régler.

Ainsi, la dernière prolongation en date n’a été accordée que jusqu’au 28 février, ce qui était dès le départ trop court, puisqu’il était évident que la crise sanitaire et sociale allait encore continuer pendant plusieurs semaines. Alors qu’il y avait un mois pour étudier la situation et préparer une nouvelle prolongation, le ministère de la Culture n’a rien anticipé et n’a donné aucune consigne aux établissements et aux services.

Nous sommes aujourd’hui le 1er/03 et de nombreux/ses agent-e-s contractuel-le-s, qui se retrouvent en fin de contrats, risquent fortement de se retrouver au chômage dans une situation très compliquée, sans bien sûr aucune perspective professionnelle. Cela n’est pas acceptable et il est totalement anormal que le ministère, malgré les relances de SUD Culture Solidaires, n’ait toujours pas donné de consigne pour prolonger ses contrats, alors que la crise sanitaire s’aggrave.

Nous exigeons que des consignes soient données immédiatement pour que l’ensemble des contrats se terminant le 28 février et au cours du mois de mars soit prolongé dès le 1er mars, afin

de ne pas créer de rupture, même si la mise en œuvre concrète a lieu quelques jours après.

Nous demandons que ces contrats soient prolongés jusqu'au 1er juin, date provisoire pour l'instant de la fin de l'état d'urgence sanitaire, pour offrir une vraie protection aux agent-es concerné-e-s et que leurs services et établissements aient suffisamment de visibilité. C'est le seul moyen d'éviter de nouvelles périodes d'incertitudes et de craintes comme celle que vivent actuellement nos collègues.

Afin que cette mesure de protection sociale s'applique bien à l'ensemble des agent-es concerné-e-s, elle doit aussi bénéficier aux agent-e-s qui ont atteint ou vont atteindre très prochainement la limite légale de prolongation de leurs contrats. Il appartient aux services RH de trouver les solutions réglementaires adaptées afin de leur permettre de continuer à travailler au sein du ministère de la Culture.

La responsabilité sociale du ministère de la Culture est engagée, il doit désormais agir et tout de suite !

Face à la crise sanitaire et sociale, personne ne doit se retrouver sur le bord de la route !

SUD Culture Solidaires, le 1er mars 2021